



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Travaux réhabilitation environnemen	
Solicitation No. - N° de l'invitation EF928-193291/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client 20193291	Date 2019-08-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-035-15426	
File No. - N° de dossier MTC-9-42097 (035)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-09-04	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lussier, Joël	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc035
Telephone No. - N° de téléphone (514) 708-3582 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Solicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EF928-193291/A

007

MTC-035

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EF928-193291

MTC-9-42097

La présente modification 007 vise la modification des éléments suivants :

- **Ajout de l'addenda 007**

Toutes les autres clauses et conditions de l'invitation originale demeurent inchangées.

La présente modification 007 de l'invitation vise les changements suivants :

Q12. Doit-on considéré qu'il y aura des matières résiduelles à sortir du site?

R12 : Il n'est pas prévu de disposer hors-site des matières résiduelles. Les matières résiduelles doivent être gérées conformément à la section 3.8 du devis, à l'exception des matières résiduelles excédentaires issues des travaux de reprofilage décrits à la section 23 du devis qui devraient être gérées conformément à la section 3.9 du devis.

Q13. Est-ce que nous pourrions s'approvisionner en eau à l'étang derrière le site?

R13 : Cela n'est pas permis et, tel qu'indiqué à l'article 1.4.9.1 du devis, aucune alimentation en eau n'est disponible sur le site.

Q14. Pour la pose du ponceau, la demande de permis avec Pêche et océan est-elle déjà autorisée?

R14 : Le ministère des Pêches et Océan (MPO) a émis un avis favorable à l'aménagement du ponceau selon les spécifications décrites au devis technique. Par ailleurs, la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Marguerite D'Youville a également délivré un permis à SPAC pour cet aménagement, toujours conformément aux spécifications du devis. Ces documents seront transmis à l'Entrepreneur à l'octroi du mandat.

Q15. Est-ce que les matériaux recyclés seront acceptés pour la construction des chemins?

R15 : Les matériaux granulaires importés sur le site doivent rencontrer les exigences du devis, notamment celles de la section 11, et doivent être exempts de contamination tel qu'indiqué à la section 3 du devis. En complément, veuillez consulter la réponse formulée à l'addenda 004 Q.7.

Q16. Serait-ce possible d'avoir une clarification. Au bordereau les quantités de géomembrane et de drain synthétique sont égales, toutefois le drain synthétique n'est pas installé au-delà de 4m du haut de talus. Ainsi, pouvez-vous confirmer que la quantité de drain synthétique est belle et bien de 59 200m2

R16 : Les quantités indiquées aux items A2.5.1 et A2.5.2 du bordereau ont été révisées de 59 200m2 à 51 200m2 afin de tenir compte de l'absence de drain synthétique sur la portion située sur le dessus de la cellule (voir bordereau modifié).

Annexe B Bordereau de soumission

ANNULÉ

Suite à la réponse Q16 de l'Addenda 007, le bordereau de soumission (r.078691_fr_annexe_b_bordereaudesoumission_20190816) française est annulé.

REPLACÉ

Le fichier du bordereau de coûts modifié (r.078691_fr_annexe_b_bordereaudesoumission_20190827) sera fourni en document téléchargeable sur le site achatsetventes.gc.ca (voir addenda 007).

Q17. Annexe 1 Section 1 paragraphe 1.12.2.12 .1 : Ce que je comprends en lisant cet extrait que la géomembrane est payable à la livraison selon la surface « à recouvrir ». Même principe pour le drain synthétique paragraphe 1.12.2.15.1. Ainsi, est-ce que la géomembrane et le drain synthétique sont payables lors de la livraison?

R17 : Tel qu'indiqué au devis technique et au bordereau, le soumissionnaire doit présenter distinctement un prix unitaire pour :

- 1- la fourniture, la manutention et l'entreposage des géomatériaux (items A.1.4.1 et A.1.5.1 du bordereau de soumission), et,
- 2- la mise en place et l'assemblage des géomatériaux (items A.1.4.2 et A.1.5.2 du bordereau de soumission).

Rappelons que ces items (A.1.4.1, A.1.4.2, A.1.5.1, et A.1.5.2) sont mesurés aux fins de paiement selon le nombre de mètre carré (m²) de surface à recouvrir, tel que mesuré aux dessins et selon les directives de l'Ingénieur. Une fois la géomembrane et le drain synthétique livrés sur le site, l'Entrepreneur pourra demander le paiement des items A.1.4.1 et A.1.5.1 du bordereau de soumission, si il fournit les documents requis aux articles 1.12.2.12.2 et 1.12.2.12.2.

Q18. Durant la visite, nous avons noté que la route est en mauvaise condition. Nous souhaitons que cela soit noté en début de projet puisque le devis indique que l'entrepreneur est responsable des réparations pour la route ?

R18 : L'article 1.4.18.1 mentionne qu'un enregistrement vidéo doit être réalisé avant le début des travaux, et doit notamment considérer toutes les routes et tous les chemins visés pour le transport des matériaux d'emprunt ainsi que tout élément susceptible de devenir objet de réclamation en dommage.

Q19. Sur le dessin "Détail de la clôture », les panneaux de clôture ont une largeur de 2000 mm alors que dans les notes (#C) sur le même plan, largeur indiquée est de 2400 mm. Svp indiquer la largeur qui doit être utilisée.

R19 : La distance entre les poteaux intermédiaires est de 2400 mm (voir plan R_078691-S79-P001-rev02). Le document révisé en format PDF sera téléchargé et disponible sur le site www.achatsetventes.gc.ca.

Q20. Pour l'expérience de projets, nous demandons que la superficie utilisée pour fin de comparaison des projets soit changée à 5 000 m². Ce changement se justifie par le fait que le site de Contrecœur est unique et que le site entier doit être recouvert. Normalement, sur un site d'enfouissement, seulement une cellule à la fois est recouverte and la superficie est donc plus faible. De manière générale, la méthodologie de travail est la même, seule la superficie change. Dans le même ordre d'idée, nous demandons que la valeur monétaire utilisée pour fin de comparaison soit changée à 500 000 \$ puisque seulement une cellule à la fois est généralement recouverte sur les sites d'enfouissement et que la valeur monétaire est donc typiquement plus faible.

R20 : Le critère de comparabilité requis pour les dimensions et l'envergure des projets antérieurs demandés a été élaboré en connaissance de cause de la réalité du marché dans le domaine et des besoins d'expérience pour le projet. La superficie de 10 000 m² et le montant de 1M\$ demeurent inchangés pour l'évaluation des soumissions.

Q21. Nous remarquons que deux projets au Québec sont exigés. Nous voudrions savoir si un sous-traitant qualifié du Québec, avec qui nous avons travaillé par le passé et avec qui nous allons travailler sur ce projet, peut être considéré comme étant le représentant avec l'expérience afin de rencontrer cette exigence.

R21 : Tel qu'indiqué au paragraphe 5.2.1.3 du document d'appel d'offres, le soumissionnaire (l'Entrepreneur) doit démontrer qu'il possède l'expérience exigée avec des projets qu'il a lui-même (son équipe de travail) réalisés (dont deux (2) au Québec). Seuls des projets réalisés par lui-même comme firme principale ou en coentreprise sont admissibles pour l'évaluation du critère.

***** Toutes les autres clauses et conditions originales de l'invitation demeurent inchangées *****

MISE EN PLACE DE MESURES DE MITIGATION ENVIRONNEMENTALE À L'ANCIEN DÉPOTOIR DE CONTRECOEUR

ANNEXE B - BORDEREAU DE SOUMISSION

Numéro de référence	Description A - Préparation du site, organisation de chantier, Recouvrement et Travaux connexes	Quantité estimée ⁽²⁾	Unité	Prix unitaire	Montant (en dollars canadiens)	
						Total
A.1	Coûts de construction relatifs au Recouvrement ⁽¹⁾					
A.1.1	Mobilisation(s)/démobilisation(s), préparation du Site et organisation de chantier					
A.1.1.1	Mobilisation(s)et démoblisation(s) générales, préparation du Site et organisation de chantier	1	Forfait	\$		\$
A.1.2	Profilage et préparation de la surface					
A.1.2.1	Essouchement et débroussaillage	59 200	m ²	\$		\$
A.1.2.2	Profilage de la surface	59 200	m ²	\$		\$
A.1.2.3	Fourniture et mise en place du sable	16 150	m ³	\$		\$
A.1.2.4	Aménagement de fossés	550	m linéaire	\$		\$
A.1.2.5	Excavation et remblayage des tranchées d'ancrage	7 150	m ³	\$		\$
A.1.2.6	Fourniture et mise en place du géotextile de Type 1	81 000	m ²	\$		\$
A.1.3	Système de ventilation des biogaz					
A.1.3.1	Pierre nette	40	t.m.	\$		\$
A.1.3.2	Fourniture et mise en place du géotextile de Type 2	80	m ²	\$		\$
A.1.3.3	Conduites de captage	4 100	m linéaire	\$		\$
A.1.3.4	Évents	4	unité	\$		\$
A.1.4	Géomembrane					
A.1.4.1	Fourniture, manutention et entreposage	59 200	m ²	\$		\$
A.1.4.2	Mise en place et assemblage	59 200	m ²	\$		\$
A.1.4.3	Raccordements aux conduites et infrastructures	14	unité	\$		\$
A.1.5	Drain synthétique					
A.1.5.1	Fourniture, manutention et entreposage	51 200	m ²	\$		\$
A.1.5.2	Mise en place et assemblage	51 200	m ²	\$		\$
A.1.6	Couche de protection et de drainage					
A.1.6.1	Sable	24 200	m ³	\$		\$
A.1.6.2	Pierre nette	2 310	t.m.	\$		\$
A.1.6.3	Géotextile Type 1	3 500	m ²	\$		\$
A.1.7	Terre végétale					
A.1.7.1	Terre végétale	8 050	m ³	\$		\$
A.1.8	Chemins de circulation					
A.1.8.1	Pierre concassée	6 500	t.m.	\$		\$
A.2	Coûts de construction relatifs aux travaux connexes sur le site ⁽¹⁾⁽³⁾					
A.2.1	Ponceau	1	Forfait	\$		\$
A.2.2	Clôture	1750	m linéaire	\$		\$
A.2.3	Ensemencement	59200	m ²	\$		\$
A.2.4	Démantèlement de la palissade existante	1	Forfait	\$		\$
A	Total					\$

Notes

⁽¹⁾ Les coûts de construction et d'ingénierie doivent inclure tous les coûts encourus, notamment les coûts de conception, de construction et d'assurance, les honoraires professionnels et tous les frais relatifs à la gestion, aux cautionnements, aux lettres de crédit et au financement inhérents, et aux coûts associés au respect des exigences relatives aux Garanties d'exécution et de paiement pendant la construction.

⁽²⁾ Quantité estimée aux fins de soumission. Les quantités seront ajustées en fonction des quantités réellement réalisées sur le terrain. Seules les quantités réelles sont payées. Les quantités doivent être au préalable approuvées par le représentant du Maître de l'ouvrage.

⁽³⁾ Les coûts de mobilisation/démobilisation, préparation du Site et organisation de chantier associés aux travaux connexes doivent être inclus au poste A.1.1.1.